



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## apprentissage

Question écrite n° 20763

### Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller interroge M. le ministre délégué auprès du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage, sur les Olympiades des métiers. Venant d'apprendre que l'équipe française était finalisée, elle aimerait être informée sur sa composition, sur les métiers représentés et ceux qui ne le sont pas, ainsi que sur les modalités de la préparation aux suites de la compétition qui doit se dérouler à l'échelle de la planète du 2 au 7 juillet, à Leipzig, en Allemagne. D'ailleurs elle se demande si, pour encourager l'apprentissage en France, un suivi médiatique de ces épreuves pourrait être envisagé au même titre que les Jeux olympiques.

### Texte de la réponse

Les Olympiades des métiers « WorldSkills Competition » constituent un concours international, regroupant potentiellement 65 pays, qui se tient tous les deux ans depuis 1950. Elles ont pour vocation de faire concourir de « jeunes professionnels » de moins de 23 ans, apprentis, compagnons, élèves de lycées ou salariés. Les candidats s'affrontent pendant quatre jours en compétition internationale, en réalisant des oeuvres imposées sur un sujet technique et dans un temps limité. 50 métiers différents sont en compétition. Le comité français des olympiades des métiers (COFOM) est l'interlocuteur de la France pour l'organisation du WorldSkills international, et soutient l'équipe de France des métiers dont il prend en charge la préparation à la fois sportive et professionnelle. L'objectif de cette association est donc de promouvoir les métiers ainsi que la formation professionnelle et d'assurer la présence de la France au concours international WorldSkills Compétition en organisant la participation des jeunes français. A ce titre, le COFOM est chargé d'assurer la sélection et la constitution de l'équipe de France, au terme de sélections régionales, puis des finales nationales. Le COFOM travaille ainsi en étroite collaboration avec les conseils régionaux et sensibilise l'éventail le plus large possible de jeunes quelle que soit leur situation (contrat d'apprentissage, et d'alternance, statut scolaire, salariés ou autres) par le biais d'actions de communication. Les 42<sup>e</sup>s finales nationales des Olympiades des métiers ont eu lieu du 22 au 24 novembre 2012 à Clermont-Ferrand, dans la perspective du concours international, qui s'est tenu en juillet 2013, à Leipzig en Allemagne. Plus de 800 candidats, essentiellement entre 18 et 20 ans, se sont affrontés lors des finales nationales. L'équipe de France a ainsi été constituée, composée de 45 jeunes représentant 45 métiers. Avant son départ de Leipzig, le ministre du travail a reçu cette équipe et son encadrement pour l'encourager. Elle a obtenu 8 médailles dont deux d'or, cinq d'argent et une de bronze. Le Président de la République a reçu l'équipe de France à l'Élysée à son retour de Leipzig pour la féliciter. Aux côtés des Régions, des organisations professionnelles et d'entreprises sponsors, l'Etat soutient l'organisation des Olympiades. Il est vrai qu'au regard de l'importance de l'évènement, la couverture médiatique reste très insuffisante, mais pourrait se développer. En effet, le Président de la République a annoncé le soutien de l'Etat à la candidature de la France, portée par le COFOM, pour l'organisation des finales mondiales des Olympiades en 2019.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Virginie Duby-Muller](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20763

**Rubrique :** Formation professionnelle

**Ministère interrogé :** Formation professionnelle et apprentissage

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 10 septembre 2013

**Question publiée au JO le :** [12 mars 2013](#), page 2732

**Réponse publiée au JO le :** [8 octobre 2013](#), page 10665